

Le 3 juin 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0247

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 6 mai 2024 et visant à obtenir :

« 1- Quelle est la structure organisationnelle du département responsable de la gestion des réseaux sociaux? J'aimerais que la réponse me soit transmise sous forme de un organigramme.

2- Quelles sont les postes, les titres ainsi que les conditions salariales des personnes (anonymisé) occupant ces postes?

3- Dans les trois dernières années civiles, est-ce qu'il y a eu des plaintes provenant des citoyens quant la gestion des réseaux sociaux d'Hydro-Québec? Si oui, me préciser le nombre et la nature des plaintes. »

(Transcription intégrale)

Concernant les deux premiers points de votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas d'organigramme de l'équipe responsable de la gestion des réseaux sociaux à Hydro-Québec. Nous vous informons toutefois que cette équipe compte trois conseillers et conseillères communication stratégique d'entreprise II, dont les responsabilités incluent notamment, mais sans s'y limiter, la gestion de nos différentes communautés sur les médias sociaux. Ils relèvent du chef Médias et affaires gouvernementales.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les salaires de ces trois employés puisqu'il s'agit de renseignements personnels confidentiels suivant les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En ce qui concerne le troisième point de votre demande, nous vous informons que notre Service des plaintes n'a recensé qu'une seule plainte dans les trois dernières années concernant un propos tenu par Hydro-Québec sur sa page Facebook en décembre 2022.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.